

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1498

Artikel: Effet boomerang pour les dentistes cachottiers
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Effet boomerang pour les dentistes cachottiers

Lorsque *Kassensturz*, émission consumériste de la TV alémanique, dévoile la valeur du point des dentistes, c'est le scandale. Mais pourquoi devraient-ils échapper au principe de la transparence?

Les dentistes n'aiment pas que l'on mette le nez dans leurs affaires financières. Les tarifs qui servent à calculer leurs honoraires sont choses secrètes. La profession a établi un système de points comme c'est le cas pour les médecins. Mais la valeur du point varie d'un dentiste à l'autre, et ladite valeur est un secret d'affaires! Pour introduire un peu de transparence dans les factures de dentistes, *Kassensturz*, l'émission consumériste de la TV alémanique, a publié sur son site Internet la valeur du point de plus de 1000 dentistes. Ce coup d'éclairage n'a pas plu à la Société d'Odonto-Stomatologie qui a porté plainte auprès du préposé fédéral à la protection des données.

Protection des dentistes

Premier succès des dentistes: le tout nouveau préposé Hanspeter Thür estime, dans

un préavis, que la publication de la liste par *Kassensturz* n'est pas conforme au droit actuel. Les dentistes sont donc protégés des indiscrets qui désireraient connaître leurs tarifs. Lorsque le préposé aura publié son avis, *Kassensturz* devrait donc épurer son site Internet. Le responsable de l'émission a la ferme intention de ne pas se laisser faire.

Retour du bâton

La société d'Odonto-Stomatologie a su profiter des subtilités du droit existant. Elle a probablement très mal apprécié la situation politique. Avant même que ne tombe la décision officielle du préposé, la conseillère nationale bernoise Simonetta Sommaruga a interpellé le Conseil fédéral pour lui demander s'il se prononçait en faveur de la transparence des tarifs ou de la protection des données. La chancelière Anemarie Huber-Hotz a répondu que le

gouvernement n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les affaires du préposé. Mais elle s'est empressée d'ajouter qu'elle ne voyait pas pourquoi les dentistes devraient échapper au principe de transparence. Le Conseil fédéral étudiera la question. Il lui suffirait d'imposer la publication des tarifs en modifiant l'Ordonnance sur l'indication des prix. Voilà de quoi soulager le préposé, mal à l'aise dans l'application du droit existant. Interrogé par le *Tages Anzeiger*, Hanspeter Thür s'est déclaré d'emblée d'accord avec une modification de l'ordonnance qui ainsi lèverait le secret des tarifs.

Soulever politiquement la question c'est déjà y répondre. Comment justifier le privilège des dentistes et la défense des tarifs occultes? Par son intervention intempestive, la société d'Odonto-Stomatologie a sans doute scellé sa toute prochaine défaite. *at*

Politique bancaire

La BNS attentive aux soucis zurichois

Pour la troisième fois depuis le 11 septembre, la Banque nationale assouplit sa politique monétaire. Ce combat rapide et déterminé contre la récession tranche singulièrement avec l'attentisme et la prudence de la même BNS lors de la crise des années nonante. Il avait fallu à l'époque plusieurs années pour qu'elle tempère sa politique de rigueur qui a contribué à faire subir à la Suisse une crise plus longue et plus sévère que celle des autres

pays européens. Ce «new deal» helvétique a plusieurs explications.

- La Banque nationale a une nouvelle équipe dirigeante. Elle n'a plus la phobie de l'inflation qui habitait l'ancienne direction générale. S'inspirant des exemples étrangers, elle a mis sur pied des instruments d'analyse plus performants qui lui permettent des interventions rapides et mieux ciblées.
- La situation est nettement plus favorable à un soutien

conjoncturel. Les prix sont durablement stables alors qu'ils flambaient il y a dix ans. La perspective d'un tassement des prix du pétrole éloigne encore le risque d'inflation, ce qui accroît par conséquent la marge de manœuvre de la BNS.

- Il y a dix ans, la crise a frappé d'abord et lourdement la Suisse romande, première victime de l'écroulement de la bulle spéculative immobilière. Les décideurs économiques d'alors n'avaient guère de tendresse à

l'égard de ces Romands imprévoyants. Aujourd'hui, le ralentissement économique touche d'abord la Suisse alémanique. L'effet Swissair joue pleinement à Zurich qui sombre dans la déprime. Lorsque le centre de la banque et des affaires s'inquiète, les autorités monétaires sont particulièrement vigilantes. Qui se plaindrait du «new deal» qui tranche avec la rigueur passée? Une rigueur qui a coûté des milliers d'emplois à la Suisse. *at*